

# **MON ATELIER EN VILLE**

## **Conditions Générales**

L'achat d'une prestation implique que le client ait accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente et le règlement intérieur de Mon Atelier En Ville en vigueur au jour de son inscription.

### **1. Prestations**

Mon Atelier En Ville met à la disposition de ses clients un espace de réalisation et les appareils ad hoc pour pratiquer des activités de bricolage décoratif et de loisirs créatifs. Mon Atelier En Ville offre également la possibilité d'assister à des cours collectifs animés par des prestataires extérieurs. D'autres services, d'autres activités techniques ou de détente, éventuellement soumis à l'acquittement d'un supplément de prix, peuvent également être proposés à titre accessoire.

L'ensemble des prestations sont décrites dans la brochure commerciale de Mon Atelier En ville ou sur le site internet [www.monatelierenville.com](http://www.monatelierenville.com).

**Pour toutes les prestations, le paiement du prix s'effectue à la réservation.**

Pour pouvoir bénéficier des prestations de Mon Atelier En Ville, tout client doit obligatoirement créer au préalable un compte client.

Aucun mineur de moins de 16 ans ne peut créer de compte client. Les mineurs de plus de 16 ans peuvent créer un compte client moyennant la fourniture d'une autorisation parentale indiquant l'acceptation des présentes conditions générales par son/ses représentant(s) légal/légaux.

### **I. Location d'espace et de matériels**

#### **– Accès aux locaux**

L'accès aux locaux se fait aux horaires d'ouverture.

Les mineurs de moins de 7 ans ne sont pas autorisés à accéder au site. Les mineurs de 7 à 16 ans doivent être accompagnés de leur représentant légal. Les clients mineurs de plus de 16 ans doivent avoir été autorisés à venir par leur(s) représentant(s) légal/légaux.

**Le client doit procéder à la réservation de ses plages horaires avant sa venue sur site**, par internet, par téléphone ou sur place, selon les modalités décrites à l'article 2 ci-dessous.

**Toute réservation n'est prise en compte que si le compte du client est créditeur, de manière à lui permettre de régler les heures réservées. Chaque heure réservée est soustraite au fur et à mesure des réservations du crédit du compte du client.**

L'accès aux locaux suppose le strict respect par le client du règlement intérieur de Mon Atelier En Ville tel que rappelé au moment de son inscription, et en tout état de cause porté à la connaissance du client par voie d'affichage dans les locaux.

### – **Réservation d'un ou plusieurs espaces**

Le client a la possibilité de réserver à l'heure un ou plusieurs espaces de travail. Le client s'engage à utiliser strictement ce ou ces espaces pour la durée qui a été réservée.

A défaut, tout dépassement, toute heure non réservée et entamée entraînera un supplément de prix. Mon Atelier En Ville se réserve également le droit de résilier le contrat de plein droit et sans formalité ni indemnité, avec effet immédiat.

**Le client peut venir seul ou accompagné d'une personne au maximum**, aux conditions tarifaires prévues par Mon Atelier En Ville. Si le client souhaite être accompagné de plus d'une personne, il devra alors réserver un espace supplémentaire de sorte que le nombre maximum de deux personnes par espace soit respecté en permanence.

S'il s'agit de suivre un cours, le nombre maximum de personnes par espace est porté à quatre.

Conformément à la réglementation en vigueur, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les prestations de loisir à date déterminée.

### – **Mise à disposition d'une boîte à outils ou de matériels spécifiques**

Le matériel contenu dans les boîtes à outils ainsi que les matériels spécifiques mis à la disposition des clients sont et demeurent la propriété exclusive de Mon Atelier En Ville.

Le matériel est exclusivement utilisé sur le site de Mon Atelier En Ville et ne doit en aucun cas sortir du site de Mon Atelier En Ville.

Le matériel, ses accessoires, et tout ce qui en permet un usage normal, sont mis à disposition du client en bon état de marche. Le client s'engage à le maintenir en bon état de marche et à l'utiliser en respectant les règles d'utilisation et de sécurité.

Le matériel peut être utilisé à discrétion pendant la durée de réservation.

Certains matériels spécifiques nécessitent une réservation préalable et font l'objet d'une facturation complémentaire. Toute utilisation supplémentaire au-delà de la durée de réservation entraînera un supplément de prix.

Le client est tenu de rendre le Matériel en bon état de marche et de propreté.

Le client a la garde juridique du Matériel pendant la durée de mise à sa disposition ; il engage sa responsabilité de ce fait.

Il est responsable de l'utilisation du Matériel. Il ne peut :

- employer le Matériel à un autre usage que celui auquel il est normalement destiné,
- utiliser le Matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles elles ont été prévues, notamment la notice d'utilisation qui lui a été remise,
- enfreindre les règles de sécurité fixées tant par la réglementation en vigueur que par le constructeur et/ou Mon Atelier En Ville.

Des outils dangereux et des produits chimiques (peintures, solvants...) peuvent également être manipulés lors des prestations offertes par Mon Atelier En Ville.

**Le client déclare que Mon Atelier En Ville ne peut être tenue responsable des accidents survenus lors de ces utilisations ou manipulations et déclare dégrager**

**Mon Atelier En Ville de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve.**

Il est fortement conseillé aux femmes enceintes et aux personnes suivant un traitement de demander l'aval de leur médecin avant toute participation aux prestations de Mon Atelier En ville.

Mon Atelier En Ville ne peut être tenue pour responsable des conséquences dommageables des vices cachés du Matériel ou de l'usure non apparente rendant le Matériel impropre à l'usage auquel il est destiné.

Dans le cas où le Matériel nécessite des remises en état consécutives à des dommages imputables au client, Mon Atelier en Ville peut les lui facturer. De même, Mon Atelier En Ville facturera au client toute perte de Matériel ou d'éléments composant le Matériel. A défaut et sans préjudice des recours que pourrait exercer Mon Atelier En Ville en réparation du préjudice subi, Mon Atelier En Ville se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit et sans formalité ni indemnité, avec effet immédiat.

– **Consignes**

Mon Atelier En Ville met à la disposition des clients qui le souhaitent des casiers destinés à leurs effets personnels. Le Client les utilise sous sa propre responsabilité et en assure la fermeture au moyen du cadenas de son choix. Il s'engage néanmoins à remettre à l'accueil de Mon Atelier En Ville ses objets de valeur et ne pourra mettre en cause la responsabilité de Mon Atelier En Ville en cas de vol ou de perte des objets qui ne lui auront pas été confiés.

**II. Achat de kits de réalisation**

Mon Atelier En Ville propose des kits d'atelier et kits de construction à réaliser soi-même sur site. Ceux-ci sont composés d'une fiche réalisation et des fournitures nécessaires pour les réaliser.

Pour la réalisation du kit, le client doit procéder à la réservation d'un espace de travail avant sa venue sur site, par internet, par téléphone ou sur place, selon les modalités décrites aux articles 1.1 et 2 des présentes.

La responsabilité de Mon Atelier En Ville ne saurait être mise en cause dans le cas d'une utilisation d'un produit ou d'un outil à d'autres fins qu'à celles pour lesquelles il est conçu et ayant entraîné une dégradation du kit ou le rendant inutilisable.

Mon Atelier En Ville ne peut être tenu pour responsable ni du produit final sous quelque forme que ce soit, ni des troubles et des dommages causés, directs ou indirects, au client ou à un tiers, résultant de ou lié à l'usage des contenus et des produits dérivés en résultant, quel qu'en soit la forme ou la manière.

**III. Achat de fournitures**

Mon Atelier En Ville propose à ses clients un catalogue de consommables (produits nécessaires au bon fonctionnement du matériel électro portatif en libre-service) et produits de bases (produits utiles à la réalisation des projets des clients). Ils sont disponibles à l'achat sur le site internet ou sur place.

Pour les consommables et fournitures ne figurant pas dans son catalogue, Mon Atelier En Ville propose également à ses clients de commander pour eux les fournitures dont ils ont besoin et de les faire livrer sur son site. Mon Atelier En Ville n'accepte pas les livraisons sur site de commandes de clients passées par un autre biais.

Tout client qui souhaite utiliser ce service doit adresser à Mon Atelier En Ville la liste détaillée (produits et références) de l'ensemble des fournitures qu'il souhaite commander au moins 5 jours avant sa venue sur le site de Mon Atelier En Ville. Les informations énoncées par l'acheteur, lors de sa demande, engagent celui-ci.

Mon Atelier En Ville adresse au client un devis ainsi qu'un récapitulatif des produits commandés que le client est invité à valider en "envoyant sa commande", au minimum 5 jours avant sa venue sur le site de Mon Atelier En Ville.

Mon Atelier En Ville confirme l'acceptation de sa commande au client à l'adresse électronique que celui-ci aura communiqué. Toute commande n'est considérée comme effective qu'après paiement effectif de celle-ci.

Mon Atelier En Ville ne peut être tenu pour responsable ni d'une erreur dans le choix des produits commandés ni d'une quantité erronée.

#### Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez d'un délai de 7 jours à compter de la réception de vos produits pour exercer votre droit de rétractation auprès de monatelierenville.com sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des produits achetés seront remboursés (les produits ayant été récupérés sur site), les frais de retour restant à votre charge. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur commercialisation à l'état neuf, et accompagnés d'une copie de la facture d'achat pour une gestion optimisée.

## IV. Stockage

**Le client devra toujours laisser les locaux de Mon Atelier en Ville auxquels il a eu accès libre de tout objet, et rangé et nettoyé.**

A cet effet, toute œuvre ou tout projet devra être retiré immédiatement des locaux de Mon Atelier En Ville.

**Mon Atelier en Ville propose toutefois la possibilité de réserver des espaces de stockage, dans la limite de la place disponible,** dans des racks de stockage prévus à cet effet pour les œuvres ou projets non achevés, au tarif en vigueur.

Tout objet stocké ne peut dépasser 1 m<sup>3</sup>. Tout stockage d'un objet de taille supérieure doit faire l'objet d'une demande préalable et sera traité au cas par cas par Mon Atelier En Ville.

**Chaque client n'a la possibilité de stocker qu'un seul projet à la fois.**

Dans le cas où des œuvres ou des matériels resteraient dans la zone de stockage de Mon Atelier en Ville au-delà des périodes réservées, ils seront considérés comme abandonnés. Les responsables de Mon Atelier En Ville se réservent alors le droit de se débarrasser de ces éléments, considérés comme abandonnés, sans formalité préalable ni indemnité.

**L'entreposage des biens dans la zone provisoire de stockage est et reste en toute circonstance aux seuls risques du client.** En aucun cas Mon Atelier En Ville

ne pourra être tenu pour responsable des dommages causés aux biens, à la propriété, ni des pertes financières ou d'exploitation du client.

Mon Atelier En Ville ne fournit aucune garantie au Client quant à la surveillance du site ou de l'objet stocké ou concernant la sécurité du site.

## **V. Enlèvement/Livraison**

Une prestation d'enlèvement-livraison de leurs projets est proposée aux clients.

Les prestations de transport sont établies sur devis et sont facturées sur la base du prix accepté par le client lors de la confirmation de la commande. Le prix convenu comprend le prix du transport stricto sensu et le cas échéant celui des prestations annexes et complémentaires.

Les présentes conditions s'appliquent à toute commande passée à Mon Atelier En Ville pour le transport de biens mobiliers par route sur Paris et proche banlieue vers ou du site de Mon Atelier En Ville. La confirmation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales par le client.

La demande d'enlèvement et/ou de livraison est passée par internet, par téléphone ou sur site et devra, pour pouvoir être confirmée, contenir les informations suivantes :

- les noms et adresses complets, ainsi que le numéro de téléphone et adresse courriel du client ;
- la nature du meuble à transporter, les dimensions et poids ;
- la date et la plage horaire de rendez-vous pour l'enlèvement au lieu de chargement ;
- le cas échéant, la déclaration de valeur ;
- les obstacles à une livraison par les voies d'accès normales (escaliers, ascenseurs, portes palières).

Il appartient au client de vérifier, avant la commande, que le bien à transporter peut être acheminé par les voies d'accès normales au lieu de livraison. En outre, le client doit informer Mon Atelier En Ville des particularités non apparentes du bien à transporter et de toutes données susceptibles d'avoir une incidence sur la bonne exécution du contrat de transport.

Le client supportera les conséquences de toute déclaration fautive ou incomplète sur les caractéristiques de l'envoi du bien à transporter.

L'absence de réserves par Mon Atelier En Ville lors de la prise en charge ne lui interdira en aucun cas d'invoquer ultérieurement le manquement à cette obligation d'information du client.

Mon Atelier En Ville se réserve notamment le droit de bloquer ou de suspendre un enlèvement ou un envoi, dont les caractéristiques déclarées s'avèreraient non conformes à la réalité.

La commande sera considérée comme ferme dès confirmation de la date de livraison et/ou d'enlèvement du bien par Mon Atelier En Ville. Aucune annulation ou modification de la commande ne peut intervenir postérieurement sauf accord écrit et préalable de Mon Atelier En Ville. Le Client demeurera redevable du règlement de toute commande confirmée et aucun remboursement ne sera accepté. Toute modification acceptée de la commande pourra entraîner une modification du prix et des dates de livraison et/ou d'enlèvement initialement fixés.

La prestation de transport rendue par Mon Atelier En Ville n'inclut pas le montage ou démontage du meuble, son installation ou toute autre opération similaire, ni la mise à disposition d'un monte-charge.

## **2. Cours**

Mon Atelier En Ville propose une plateforme de mise en relation entre professeurs et clients (ensemble les « Utilisateurs ») dans les domaines du bricolage, des travaux manuels et des loisirs créatifs. L'utilisation de la plate-forme implique pour les professeurs la signature d'un contrat d'adhésion aux services de Mon Atelier En Ville.

L'inscription à la plate-forme en tant que professeur est ouverte aux particuliers et aux personnes ayant la qualité de professionnels fournissant habituellement des biens ou des services dans les domaines du bricolage, des travaux manuels et des loisirs créatifs.

Les professeurs ont l'obligation de s'assurer, avant la fourniture de tout enseignement, être titulaires d'une police d'assurance couvrant leur responsabilité pour l'ensemble des dommages qu'ils pourraient causer dans le cadre de la fourniture dudit enseignement. Mon Atelier En Ville se réserve le droit de suspendre l'inscription de tout professeur à la fourniture d'une attestation d'assurance.

### **- Procédure d'inscription**

L'inscription des professeurs à la plateforme s'effectue via le site internet.

L'inscription à la plateforme entraîne pour le professeur le paiement d'un coût d'adhésion et l'obligation d'utiliser les infrastructures de Mon Atelier En Ville pour la pratique desdits cours.

Le professeur doit renseigner les champs suivants :

- nom, prénom, adresse, civilité, ville, code postal
- adresse de courrier électronique, photographie d'identité (non obligatoire)
- compétences / réalisations
- disponibilités.

Le professeur s'engage à communiquer des données exactes et mises à jour, et à communiquer immédiatement à Mon Atelier En Ville tout changement relatif auxdites données.

L'annonce est diffusée après validation par Mon Atelier En Ville, dès lors que celle-ci respecte les prescriptions des présentes conditions générales d'utilisation. Mon Atelier En Ville se réserve le droit de supprimer toute annonce litigieuse ne respectant pas les présentes conditions générales ou de modifier ou subdiviser le nom d'une compétence telle que renseignée par les professeurs.

Les annonces peuvent être consultées sur le site internet [www.monatelierenville.com](http://www.monatelierenville.com). Toutefois, Mon Atelier En Ville n'exerce aucun contrôle sur la réalité des informations communiquées par les professeurs.

Toute annonce proposée par un professeur sera diffusée pendant la période de son adhésion à la plateforme.

### **- Mise en relation**

Les clients disposent de la faculté de consulter toutes les annonces postées par les professeurs, selon la compétence demandée.

Il appartient aux clients ayant un besoin de cours d'entrer directement en contact avec le professeur de son choix via l'outil de planification proposé par la Plateforme, afin de convenir des modalités de fourniture des cours considérés.

Les utilisateurs s'interdisent tout envoi massif de messages non sollicités aux autres utilisateurs. Ils s'engagent également à s'abstenir, dans les messages envoyés, de tout propos / contenu susceptibles de heurter la sensibilité du destinataire et, plus largement, violant les lois et règlements en vigueur ou portant atteinte aux droits de tiers.

**Mon Atelier En Ville n'intervient en aucune manière dans la négociation ou la mise en œuvre des cours et ne répond d'aucune obligation à ce titre.** Mon Atelier En Ville se contente de mettre sa Plateforme à la disposition des Utilisateurs et n'assure qu'un rôle d'hébergeur, au sens de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'Economie Numérique. Sa responsabilité ne peut en conséquence être recherchée du fait des informations communiquées par les Utilisateurs, de la mise en relation, de l'exécution des cours ou encore de tout litige relatif à l'appréciation de la valeur monétaire des cours.

Les Utilisateurs s'engagent à faire preuve, les uns vis-à-vis des autres, d'une parfaite loyauté dans le respect de leurs engagements.

Mon Atelier En Ville se réserve la faculté d'exclure tout Utilisateur qui ne respecterait pas ses engagements. Toutefois, il est rappelé aux Utilisateurs que Mon Atelier En Ville n'intervient en aucune manière dans le règlement des litiges entre Utilisateurs.

#### - **Notation**

Les clients sont invités, une fois le cours achevé, à noter le professeur leur ayant fourni un cours, selon les critères suivants :

- compétence
- qualité du cours fourni
- personnalité du professeur
- ponctualité, rapidité du professeur

La note attribuée au professeur est accessible à l'ensemble des utilisateurs de la plateforme.

#### - **Responsabilité**

Mon Atelier En Ville décline toute responsabilité afférente aux conséquences directes ou indirectes de la relation prise entre les utilisateurs.

**L'ensemble des droits et obligations conclu entre les utilisateurs et afférent aux cours relève de la responsabilité exclusive desdits utilisateurs et n'est pas susceptible d'engager la responsabilité de Mon Atelier En Ville.**

En cas de litige entre utilisateurs, ceux-ci s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de Mon Atelier En Ville pour toute réclamation ou dommage de tout type et de toute nature résultant de manière directe ou indirecte de ce litige.

L'accès à la plateforme est possible 365 jours par an, 24 H/24, 7J/7, à l'exception des cas de force majeure, des difficultés techniques et/ou informatiques et/ou de télécommunication et/ou des périodes de maintenance.

Les utilisateurs reconnaissent et acceptent formellement que la responsabilité de Mon Atelier En Ville ne saurait être directement ou indirectement retenue à quelque titre que ce soit pour les dommages liés à une interruption de la plateforme indépendante de sa volonté et/ou motivée par un quelconque comportement fautif des Utilisateurs.

#### - **Limitation de la plateforme**

Mon Atelier En Ville se réserve le droit d'interrompre immédiatement et sans préavis l'accès à la Plateforme

- afin de procéder à une intervention technique, d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Dans la mesure du possible, Mon Atelier En Ville en informera préalablement les utilisateurs.
- en cas d'utilisation de façon contraire aux présentes.

L'ensemble des éléments présentés sur la plateforme sont et restent la propriété exclusive de Mon Atelier En Ville et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une exploitation, reproduction, représentation, modification, traduction par l'utilisateur sans autorisation préalable de Mon Atelier En Ville.

### **3. Tarification et paiement**

Indépendamment de la durée d'utilisation, le prix est généralement fixé par unité d'heures à rappeler pour chaque location, toute unité de temps commencée étant due. Sauf dispositions particulières, notamment pour le gros outillage, ou accord particulier entre Mon Atelier en Ville et le client, la prestation est acquise heure par heure.

Toutes les réservations se font :

Par Internet, par téléphone ou sur site

**La date ne sera effectivement et définitivement réservée qu'au règlement complet de la réservation via le module de paiement en ligne sécurisé sur le site [www.monatelierenville.com](http://www.monatelierenville.com).**

Les règlements se font :

- Sur le site [www.monatelierenville.com](http://www.monatelierenville.com) par carte bancaire via un module de paiement sécurisé.
- Sur place à la réservation par espèces ou carte bancaire.

Dans le cas d'une annulation de réservation par le client, si celle-ci a lieu :

- Plus de 5 jours calendaires avant la prestation réservée, le montant total du règlement sera conservé par le client via un recrédit sur le compte du client, et pourra être utilisé pour un nouvel événement.
- Entre 5 et 2 jours calendaires avant la prestation réservée, la moitié du montant total du règlement sera conservé par le client via un recrédit sur le compte du client, et pourra être utilisé pour un nouvel événement.
- Moins de 2 jours calendaires avant la prestation réservée, l'intégralité du paiement sera acquise à Mon Atelier En Ville à titre de dommages et intérêts.

Chaque année, Mon Atelier En Ville pourra modifier ses conditions tarifaires.



La non-utilisation par le client des forfaits achetés pendant 12 (douze) mois consécutifs n'ouvre au client aucun droit à remboursement du solde de ces forfaits. Ceux-ci sont considérés comme définitivement acquis à Mon Atelier En ville.

Le client ne peut céder ou transférer à quiconque, de quelque manière que ce soit, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, les forfaits qu'il a souscrits.

En cas de non-règlement des sommes dues par le client au titre des prestations demandées, le client se verra refuser l'accès aux locaux.

#### **4. Règles de sécurité et de bonne conduite**

Le client s'engage à respecter en toute circonstance et à tout moment les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par le personnel et telles qu'elles pourraient, le cas échéant, être rappelées par voie d'affichage ou sur tout document commercial.

Il est rappelé aux clients qu'ils doivent travailler en commun dans les lieux mis à leur disposition et qu'ils devront donc s'abstenir de provoquer toute nuisance pouvant gêner le travail des autres utilisateurs ou des voisins du bâtiment. La courtoisie et la politesse sont de rigueur entre les utilisateurs, les voisins et le personnel salarié de Mon Atelier En Ville.

Après utilisation, l'espace mis à la disposition doit être rangé et nettoyé par le client.

A défaut et sans préjudice des recours que pourrait exercer Mon Atelier En Ville en réparation du préjudice subi, Mon Atelier En Ville se réserve le droit de prendre toute mesure utile visant à faire respecter par le client les présentes dispositions et notamment d'exclure des locaux le client en infraction avec ces dernières, de résilier le contrat de plein droit et sans formalité ni indemnité, avec effet immédiat.

Il est fortement conseillé au client de travailler avec des équipements de protection. Leur utilisation est obligatoire pour la manipulation de produits dangereux tels que les acides ou les solvants. Pour les activités de meulage ou de ponçage, il est fortement conseillé au client de porter des lunettes et un casque de protection.

#### **5. Données nominatives**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Les données personnelles que le client communique à Mon Atelier En Ville sont utilisées pour répondre au mieux aux besoins des clients et pour la gestion des offres proposées par Mon Atelier En Ville. Ces données sont susceptibles d'être transmises à des tiers et peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale de la part de Mon Atelier En Ville, si vous demandez à recevoir ces communications de notre part ou de la part de nos partenaires.

Le client pourra exercer son droit d'accès, d'opposition et/ou de rectification en adressant une lettre simple à Mon Atelier En Ville – 30 rue de Cléry 75002 PARIS.

Mon Atelier En Ville informe les clients que leurs données sont enregistrées et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL enregistrée sous le n° [en cours], conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.